

## Compte rendu du Conseil Municipal 15 avril 2021

**Présents :** M BERTHON Alain, Mme FRASSIN Claudine, M SARRAN Jérôme, Mme AJCHENBAUM Judith, M PECH Anthony, Mme LOPEZ Angélique, Mme AURAND Aurélie, M DANIEL Francis, M KORTE Stéphane, M KAPPEL Sébastien, Mme BUC Agnès, M BONTE Erwan, M MEYSSONNIER Noël.

**Représentés :** Mme SUDRE Catherine par M Jérôme SARRAN

**Excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Mme Angélique LOPEZ

**Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 07 avril 2021, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.**

### Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Fixation des indemnités de fonction du nouvel adjoint (annule et remplace)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### 1- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2020 qui s'établissent comme suit :

#### 1-1 BUDGET PRINCIPAL

##### Fonctionnement

Dépenses	742 512,08 €
Recettes	720 757,36 €
Résultat reporté (déficit)	21 754,72 €
Part affectée à l'investissement	/
<b>Excédent de clôture</b>	<b>560 770,49 €</b>

##### Investissement

Dépenses	550 413,50 €
Recettes	565 630,81 €
Résultat reporté (excédent)	15 217,31 €
Transfert/Intégrations résultat	/
<b>Déficit de clôture</b>	<b>213 741,58 €</b>

#### 1-2 SERVICE ASSAINISSEMENT

##### Exploitation

Dépenses	37 059,37 €
Recettes	60 159,73 €
Résultat reporté (excédent)	23 100,36 €
Part affectée à l'investissement	17 422,50 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>41 447,39 €</b>

##### Investissement

Dépenses	40 133,91 €
Recettes	36 736,32 €
Résultat reporté (déficit)	3 397,59 €
<b>Déficit de clôture</b>	<b>20 820,09 €</b>

#### 1-3 RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

##### Exploitation

Dépenses	4 863,22 €
Recettes	6 201,16 €
Résultat reporté (excédent)	1 337,94 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>4 336,78 €</b>

##### Investissement

Dépenses	/
Recettes	/
Résultat reporté (excédent)	/
<b>Excédent de clôture</b>	<b>23 894,15 €</b>

Monsieur le Maire étant sortie de la salle, Madame Claudine FRASSIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, met au vote les Comptes Administratifs 2020 :

- Compte Administratif de la Commune approuvé à l'unanimité ;
- Compte Administratif de l'Assainissement approuvé à l'unanimité ;
- Compte Administratif de la Régie des Transports approuvé à l'unanimité ;

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020**

M Alain BERTHON, Maire, rappelle aux élus que les comptes de gestion transmis par le comptable sont en concordance avec les comptes administratifs établis par la commune et propose de les approuver.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2020.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **3- RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020**

### **3-1 BUDGET PRINCIPAL**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	582 525,21
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-21 754,12</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>560 770,49</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>560 770,49</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	172 656,12
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	388 114,37
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'inscription budgétaire sur budget primitif 2021 a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### 3-2 SERVICE ASSAINISSEMENT

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	18 347,03
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	22 576,28
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>23 100,36</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>41 447,39</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>41 447,39</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	22 079,09
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	19 368,30
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0,00

L'inscription budgétaire sur budget primitif 2021 a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### 3-3 RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 998,84
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 337,94</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>4 336,78</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>4 336,78</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 336,78
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'inscription budgétaire sur budget primitif 2021 a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Par délibération du 10 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 10,81%
- TFPNB : 42,39%
- CFE : 23,67%

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2020 du département (29,91%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 40,72% (soit le taux communal 2020 : 10,81% + le taux départemental de 2020 : 29,91%).

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune. En effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'augmenter de 1% les taux de la nouvelle imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 soit TFPB : 41,13% et TFPNB : 42,81% ;
- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 pour la CFE : 23,67%.

Taxe foncière (bâtie)	717 900 € x 41,13 % =	295 272 €
Taxe foncière (non bâtie)	81 300 € x 42,81 % =	34 805 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	88 800 € x 23,67 % =	21 019 €

Pour un produit fiscal attendu, calculé sur les bases 2021, et sans changement du taux de la part départementale, d'un montant prévisionnel de 351 096 €.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

***Pour : 14***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

#### **5- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

##### **5-1 BUDGET PRINCIPAL**

Dépenses de fonctionnement	1 159 438,37 €
Recettes de fonctionnement	1 159 438,37 €
Dépenses d'investissement	888 470,57 €
Recettes d'investissement	888 470,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget principal.

***Pour : 14***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

## **5-2 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Dépenses d'exploitation	142 977,70 €
Recettes d'exploitation	142 977,70 €
Dépenses d'investissement	119 469,19 €
Recettes d'investissement	119 469,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe du Service Assainissement.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **5-3 RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Dépenses de fonctionnement	7 200,00 €
Recettes de fonctionnement	7 200,00 €
Dépenses d'investissement	23 891,15 €
Recettes d'investissement	23 891,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe Régie des Transports Scolaires.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Programmes pour l'année 2021 :**

- Opération n°279 : Cantine scolaire	11 300,00 €
- Opération n°283 : Travaux de voirie	30 000,00 €
- Opération n°287 : Panneaux de signalisation centre village	6 000,00 €
- Opération n°290 : Dotation équipement école	1 000,00 €
- Opération n°291 : Achat tracteur épareuse	85 000,00 €
- Opération n°292 : Achat matériel technique	5 000,00 €
- Opération n°293 : Création cabinet orthophonistes	8 330,83 €
- Opération n°295 : Extension éclairage public	19 073,37 €
- Opération n°297 : Achat terrain cimetière	32 000,00 €
- Opération n°299 : Enfouissement de la fibre	5 000,00 €
- Opération n°301 : Réhabilitation mairie	94 800,00 €
- Opération n°303 : Aménagement espace touristique	4 000,00 €
- Opération n°305 : Achat terrain près de la salle des fêtes	30 000,00 €

**TOTAL**

331 504,20 €

## **6- SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC L'EAU 4.0**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la proposition de contrat de surveillance des pompes de relevage à Brazis de la société L'Eau 4.0 sise à Castres.

Ce contrat consiste à superviser le site sur internet via un accès sécurisé et personnalisé.

Il est conclu pour une période initiale de 3 ans à compter du mois d'avril 2021, renouvelable par tacite reconduction.

Le coût de l'abonnement est de 1 555,20 € TTC pour 3 ans (échéance annuelle de 518,40€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son avis favorable pour souscrire un contrat de surveillance des pompes de relevage à Brazis avec la société L'Eau 4.0 pour montant total de 1 555,20 € TTC et charge Monsieur le maire de signer tout acte à intervenir.

***Pour : 14***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

#### **7- FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-47 suite erreur matérielle.*

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,  
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints au maire,  
Vu la délibération n°2020-49 du 23 mai 2020 portant sur l'actualisation des indemnités des élus,  
Vu la délibération du 31 mars 2021 portant sur le non maintien dans ses fonctions du 1<sup>er</sup> adjoint,  
Vu la délibération du 31 mars 2021 par laquelle le conseil municipal décide de maintenir le nombre de postes d'adjoints à 4,  
Vu la délibération du 31 mars 2021 portant élection du 4<sup>ème</sup> adjoint,  
Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,  
Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de maintenir les termes de la délibération n°2020-81 adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 2020, à savoir :

Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

Maire : 40,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;  
1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

***Pour : 14***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

#### **8- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h20.

AJCHENBAUM Judith	
AURAND Aurélie	
BERTHON Alain	
BONTE Erwan	
BUC Agnès	
DANIEL Francis	
FRASSIN Claudine	
KAPPEL Sébastien	
KORTE Stéphane	
LOPEZ Angélique	
MEYSSONNIER Noël	
PECH Anthony	
SARRAN Jérôme	
SUDRE Catherine	Procuration à Jérôme SARRAN